

COMITE SYNDICAL DU PETR VIDOURLE CAMARGUE Procès-verbal de la réunion du 5 juillet 2023 à Aimargues

Séance du 5 juillet 2023

Date de convocation : 27 juin 2023 Membres en exercice : 58 titulaires Membres présents : 26 à l'ouverture

Membres votants présents : 26 répartis comme suit : 21 titulaires, 5 suppléants

Membres ayant donné procuration pour toute la séance : 4 (M. Brundu à M. Géraud, Mme Pradeille à M.

Chambellan, M. Gras à M. Agnel, M. Estéban à M. Boisson)

Membres ayant donné procuration pour une partie de la séance : 0

Procuration non retenue : 1 : Mme Nectoux (procuration sans nom de délégué).

Nombre total de voix : 30 à l'ouverture de la séance

L'an deux mille vingt-trois, le 5 juillet à quatorze heures, le Comité Syndical du PETR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Lunel-Viel.

Présents:

<u>Titulaires avec voix délibérative</u>: R. Crauste, O. Penin, T. Féline, R. Vianet, J. Rosier-Dufond, K. Guyot, J.P. Géraud, P. Deschamps, M. Chambellan, T. Agnel, P. Martinez, V. Martin, B. Leccia, M. J. Pellet, F. Dhuisme, F. Granier, C. Marquier, D. Devrient, L. Fataccioli, J. Boisson, I. Demongolfier

<u>Suppléants avec voix délibérative</u> : N. Gros-Chareyre, C. Villanueva, M. Debouverie, M. Pellet-Laporte, F. Tempier.

Absents excusés: L. Vigouroux, C. Bernard, L. Perrigault-Launay, F. Martinez, L. Topie, F. Dugaret, J.P. Cubilier, J. Denat, B. Pascal, A. Brundu, M. Cayzac, J. Pérédès, J. Tena, J.P. Franc, C. Pérysse. V. Bénézet, R. Oujéddou, C. Tichet, N. Ruiz, A. Mégias, B. Julien, V. Vautrin, M. Pradeille, A. Pobo, P. Gras, P. Bénézech, P. Fortuna-Deschamps, A. Nectoux, J. Rey, A. Bruguier, I. Debrie, J.F. Laurent, S. Guy, A. Thérond, V. Liénard, S. Renner, M. Larroque, P. Soujol, P. Spéziale, J.J. Estéban, J. Gravegeal, Y. Person, C. Calvet, D. Lonvis. Conseil de développement:

Présents: C. Constant, R. Lefort, D. Martinez, B. Rouger, M. Geiger, G. Flutet, A. Avesque, J.F. Fontana.

Excusés:

Conseil départemental du Gard et de l'Hérault (sans voix délibérative) :

Présents : Excusés :

Conseil régional Occitanie (sans voix délibérative) :

Présents : Excusés : M. Le Président, Pierre Martinez, ouvre la séance par un mot d'accueil.

M. Martinez constate l'absence de quorum :

Le quorum est vérifié, il n'est pas atteint : 26/58 élus présents.

- CC Terre de Camargue : 7/10

- CC Petite Camargue : 2/12

- CC Rhôny Vistre Vidourle : 3/12

- CC Pays de Sommières : 8/10

- CC Pays de Lunel: 6/14

La séance ne peut valablement se tenir faute de quorum.

Le Président décide de reconvoquer le Comité syndical sous un délai de 3 jours minimum avec le même ordre du jour et sans condition de quorum.

Fait à Aimargues, le 6 juillet 2023,

Le Président, Pierre MARTINEZ,

Syndicat Mixte